

Compte rendu de la séance du 8 juin 2021

ordre du jour

- délibération sur le choix de l'entreprise mandatée pour l'installation du chauffage du foyer et du bâtiment culturel.
- actualités et perspectives sur la création de ERCA.
- requête de Mrs DUTREY et CAPDEVILLE sur le chemin du Biroulet.
- organisation des élections de 20 et 27 juin 2021.

Délibération sur le choix de l'entreprise mandatée pour l'installation du chauffage du foyer et du bâtiment culturel.

M le Maire présente au Conseil les trois devis reçus en Mairie pour le remplacement du système de chauffage du foyer et des ateliers d'art :

- société APICS : 51 918 € HT € HT
- Thermiciens Gascons : 40 743 € HT
- CAP 65 + société CABIRAN : 45 078 € HT

Après délibération, le Conseil écarte le devis Thermiciens Gascons qui ne correspond pas aux demandes techniques, et donne son accord pour que M le Maire signe les devis de la société Cap 65 et de la société CABIRAN. Le projet retenu consiste en une chaudière à granulés bois (32 kW) placée en extérieur derrière la cuisine, avec une réserve de 8 tonnes de bois, un chauffage à air pulsé dans le plafond du foyer, et un raccordement sur les radiateurs déjà existants dans les ateliers d'art. Les travaux devront être effectués avant le 30 septembre 2021.

Actualités et perspectives sur la création de ERCA (société pour les énergies renouvelables)

M le Maire informe le Conseil que l'Assemblée Générale de création a eu lieu le 4 juin. Elle a élu un Conseil d'Administration qui s'est réuni à la suite. Des réunions d'information se dérouleront dans les jours qui viennent pour sensibiliser les Conseillers municipaux et les Présidents d'associations.

Le défi est de faire adhérer les citoyens au projet, de leur donner envie de rejoindre la société.

Requête de M DUTREY et M CAPDEVILLE sur le chemin du Biroulet.

Le Conseil étudie la demande de M DUTREY et M CAPDEVILLE qui souhaiteraient que l'entretien du chemin qui mène de l'impasse de la Mousse à leur maison, soit pris en charge par la commune. Le Conseil rappelle que la commune n'entretient pas les chemins privés et rejette la demande.

Organisation des élections de 20 et 27 juin 2021.

Le 20 juin, deux élections se tiendront le même jour. Il faudra donc tenir deux bureaux de vote, ce qui nécessite 5 personnes présentes en permanence. Pour cela, 3 personnes se sont proposées et viendront renforcer les membres du Conseil pour assurer le bon déroulement de ces élections.